

Chastre, le 13 mars 2015

Conformément à l'article L.1122-13, § 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M. Ryckmans.....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **24 mars 2015 à 19 h** à la Maison communale, 71 Avenue du Castillon à 1450 Chastre.

#### ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 24 février 2015 : approbation (vote)
2. Finances communales : budget de l'exercice 2015 : arrêté du Ministre FURLAN : information
3. Finances communales : emprunts à contracter : principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché : décision (vote)
4. Plan de cohésion sociale : rapports pour l'exercice 2014 : approbation (vote)
5. Nouveau Règlement Général de Police : approbation (vote)
6. Ecole communale de Cortil : travaux d'isolation des combles : principe, cahier spécial des charges, mode de passation de marché et financement : décision (vote)
7. Commission locale pour l'énergie : rapport annuel (information)
8. Rachat de bâtiments conteneurs à Blanmont : décision (vote)
9. Poubelles à puces : convention entre la Commune de Chastre et l'Intercommunale du Brabant wallon : ratification (vote)
10. PBE : Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2015 : ordre du jour : décision (vote)

#### Huis clos

11. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Le Directeur général,

Y. CHARLIER

Par ordonnance  
Pour le collège communal,



Le Bourgmestre,

C. JOSSART